

Bénéficiaires	Propriétaires fonciers privés, groupements fonciers ou sociétés possédant une parcelle ayant subi des aléas dus au contexte climatique et météorologique / souhaitant adapter l'itinéraire sylvicole au contexte climatique
Zonage	France métropolitaine
Éligibilité	Sont éligibles les projets de renouvellement forestier, avec achat des plants et plantation, respectant les critères : <ul style="list-style-type: none"> - Minimum de 1 hectare de chantier - Minimum de 1500 plants
Autres critères	Il est nécessaire de : <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'état boisé sur la parcelle pendant 30 ans (sauf peuplier) - Transmettre l'état d'avancement de la plantation sur demande de Fransylva Services - Rendre sa parcelle accessible à un gestionnaire ou professionnel compétent pour audit - Rendre sa parcelle accessible aux collaborateurs du financeur pour un évènement organisé avec l'accord du propriétaire - Permettre la mise en place d'une pancarte mentionnant le nom du financeur
Financement	<ul style="list-style-type: none"> - Financements volontaires : En moyenne 1 € HT/plant - Label Bas Carbone : De 60 à 80 % du coût total du projet
Financeurs	Entreprises et organismes divers
Porteurs du projet	Fransylva Services
Contact	financementsinnovants@fransylva.fr Aides au renouvellement forestier : FORMULAIRE